

A TOUS PNC HOP!



www.unac.asso.fr

13 octobre 2016

MUTUELLE

Vous pouvez consulter ci-dessous les tableaux de prise en charge et de cotisations de la nouvelle mutuelle HOP! Celle-ci sera effective au 1er janvier 2017.

GARANTIES SOUSCRITES	Garanties complémentaires, en complément de la sécurité sociale
Hospitalisation médicale ou chirurgicale	y compris maternité
Frais de séjour Secteur Conventionné	250% BR
Frais de séjour Secteur Non Conventionné	(90% FR-SS Maxi 300% BR) ou TM si + favorable
Honoraires du chirurgien, de l'anesthésiste réanimateur	CAS : TM + 150% BR NON CAS : TM + 100% BR
Chambre particulière par jour	3% PMSS
Chambre particulière en maison de santé, centre de ré- éducation, établissement ou service psychiatrique /jour	-
Lit d'accompagnant (enfant de moins de 16 ans)	1,5% PMSS
Forfait hospitalier journalier	100% FR
Ambulance prise en charge par l'AM	50% BR
Maternité	
Forfait	Pas de forfait
Chambre particulière par jour	d'hospitalisation
Médecine courante	
Consultations et visite généralistes	CAS : TM + 70% BR Non CAS : TM + 50% BR
Consultations et visites spécialistes	CAS : TM + 120% BR
Visites non justifiées de médecins	Non CAS : TM + 100% BR
Actes techniques dispensés par le praticien	
Radiographie et échographie	CAS : TM + 70% BR Non CAS : TM + 50% BR
Auxiliaires médicaux	60% BR
Transport	55% BR
Analyses et travaux de laboratoire	60% BR
Psychomotricité infantile en secteur ambulatoire	25€ / séance, maximum 3 séances
Pharmacie prise en charge par l'AM	TM
Pilule contraceptive non prise en charge par l'AM	1,5% PMSS / an
Médecines douces	
Ostéopathie, chiropractie, acupuncture	1% PMSS / séance, max 4 séances/an

Dentaire	
Soins conservateurs et chirurgicaux	40% BR
Inlay/Onlay	150% BR
Couronne ou dent à tenon prise en charge par SS	300% BR
Prothèse dentaire prise en charge par l'AM	300% BR
Inlay core pris en charge par l'AM	300% BR
Dentaire non pris en charge par l'AM (hors implant) :	000 / 0 BIX
Couronne céramo céramique	
Prothèses provisoires	
Couronne sur dent saine	10% PMSS / an
Parodonthologie	
Blanchiment	
Facettes	
Implant :	
Implant intra osseux (racine) non pris en charge par l'AM	20% PMSS / an / bénéficiaire
Infrastructure coronaire (inlay core) non prise en charge par l'AM	
Couronne ou bridge sur implant prise en charge par l'AM	
Orthodontie	0000/ DD
Prise en charge par l'AM	230% BR 150% BR
Non prise en charge par SS	150% BR
Appareillage, cures	4500/ DD
Prothèses médicales (appareillages, accessoires, prothèse non dentaire, orthopédie)	150% BR
Prothèses capillaires ou mammaires prises en charges par l'AM	150% BR + 150€
Prothèses auditives prises en charges par l'AM	TM + (250% BR / 4 ans)
Prothèses auditives non prises en charges par l'AM	100% BR reconstituée
Cures thermales prises en charges par l'AM	10% PMSS
Cures thermales non prises en charges par l'AM	-
Optique	
Fréquence	Fréquence conforme à la
	réglementation, avec déroga-
	tions réglementaires
Monture adulte	3,1% PMSS
Monture enfant	2,5% PMSS
Verres adulte	Verre simple :
(par verre)	2,5% PMSS
	verre « complexe » :
	5% PMSS
	verre « très complexe » : 9% PMSS
Verres enfant (par verre)	Verre simple : 2% PMSS
	verre « complexe » :
	4,5% PMSS
	verre « très complexe » :
	8,5% PMSS

Lentilles cornéennes : Prises en charge par l'AM	TM + 8% PMSS / an
Non prises en charge par l'AM Jetables	
Traitement correctif de la vision (Laser, implants intraocculaires ou PKR)	15% PMSS / oeil
Matériel pour amblyopie pris en charge par l'AM (achat, location)	50% FR - SS ou TM si + favorable
Prévention	
Consultation diéteticien enfant moins 12 ans	1% PMSS, max 2 / an
Densitomètre osseuse	TM
Détartrage annuel complet sus et sous gingival	TM
Bilan du langage oral et / ou bilan d'aptitudes à l'acquisition du langage écrit, à condition qu'il s'agisse d'un premier bilan réalisé chez un enfant de 14 ans.	TM
Dépistage hépatite B	TM
Tous actes de prévention réglementaire	TM
Sevrage tabagique	2% PMSS tous les 2 ans
Vaccins prescrits non remboursés	3% PMSS / an
Assistance	
Garantie Assistance Vie Quotidienne	OUI

COTISATIONS

Couverture collective et obligatoire des salariés HOP!			
	Régime Général	Régime Alsace Moselle	
Isolé	1,65% PMSS (exemple en 2016 : 53,10€)	1,11% PMSS (exemple en 2016 : 35,72€)	
Duo (salarié + conjoint OU salarié + enfant)	2,48% PMSS (exemple en 2016 : 79,81€)	1,67% PMSS (exemple en 2016 : 53,74€)	
Famille (salarié + 2 enfants et + OU sala- rié + conjoint + enfants)	3,96% PMSS (exemple en 2016 : 127,43€)	2,66% PMSS (exemple en 2016 : 85,60€)	

LEXIQUE:

BR : Base de Remboursement de la Sécurité Sociale

FR: Frais Réels

SS : Remboursement de la Sécurité Sociale

TM: Ticket Modérateur

CAS: Contrat d'Accès au Soin (signataire du contrat...)

PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (3218€ en 2016)

Plus d'information sur les données de l'Assurance Maladie : www.ameli.fr





